

Construction de locaux Résultats à fin mars 2016

Locaux autorisés

Au 1^{er} trimestre 2016, un peu plus de 600 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés dans la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Ce volume s'inscrit en hausse de 15 % par rapport au 1^{er} trimestre 2015. Au niveau national, la progression est moindre (+12 %). Au niveau départemental, la progression est plus marquée dans le Bas-Rhin (+109 %) et les Ardennes (+94 %), suivis de la Meuse (+53 %).

La Meurthe- et- Moselle et les Vosges affichent les plus fortes baisses, soit respectivement -53 % et -31 %.

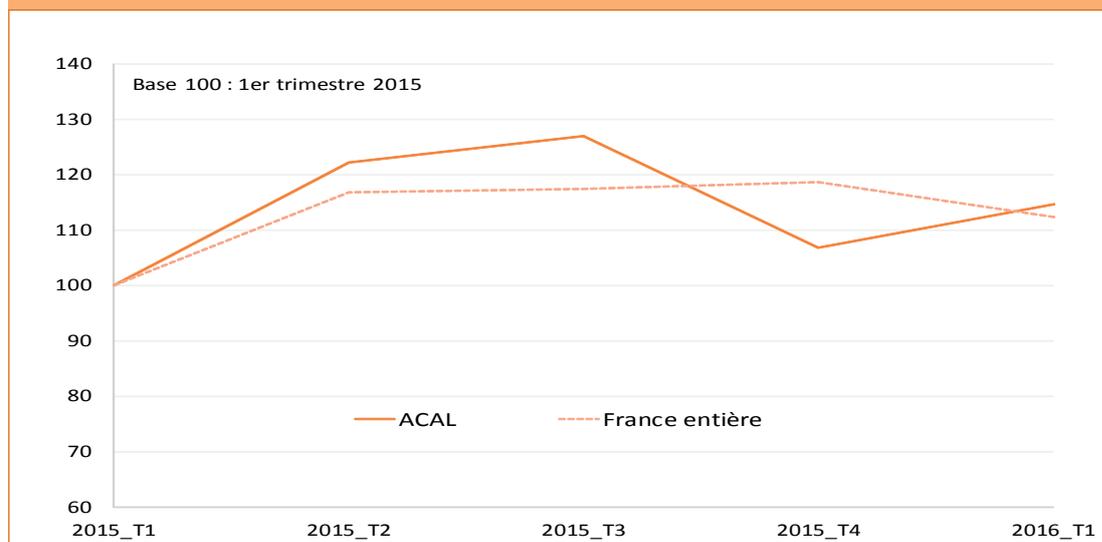
En cumul annuel, les autorisations de surfaces de locaux sont stables dans la région par rapport au cumul des douze mois précédents. La Haute-Marne, les Ardennes et la Marne présentent des évolutions nettement favorables (+43 % à +72 %).

Surface de plancher des locaux autorisés	Janvier - Mars 2016		12 derniers mois (Avr 15 à Mar 16)	
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)**	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)**
Ardennes	45 000	94	230 000	56
Aube	24 000	-13	143 000	-19
Marne	83 000	16	418 000	43
Haute-Marne	13 000	0	150 000	72
Meurthe-et-Moselle	55 000	-53	180 000	-41
Meuse	20 000	53	62 000	-36
Moselle	67 000	9	277 000	-18
Bas-Rhin	182 000	109	497 000	4
Haut-Rhin	87 000	25	329 000	-6
Vosges	31 000	-31	211 000	-5
Région ACAL	608 000	15	2 496 000	0
France entière	8 847 000	12	36 626 000	6

Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte

* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces des locaux autorisés



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte



Locaux commencés

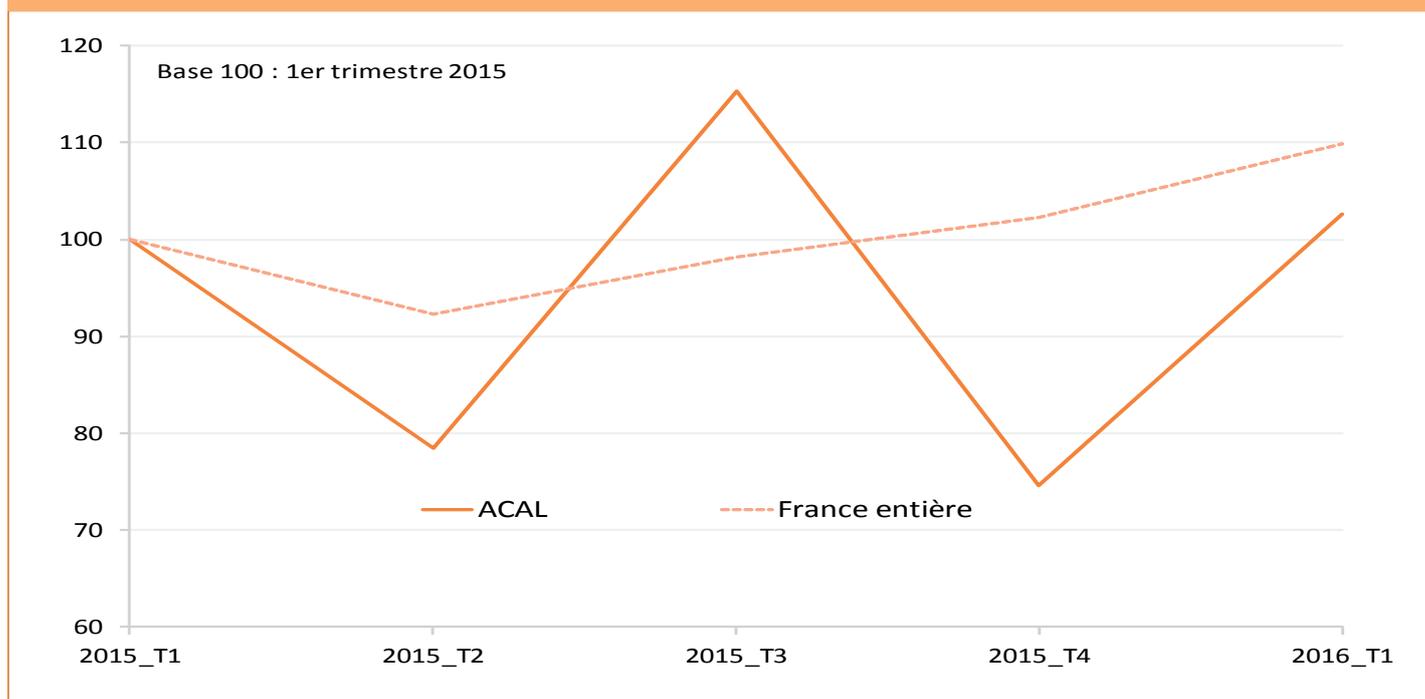
Un peu plus de 480 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier au 1^{er} trimestre 2016, soit une hausse de 3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2015. La progression nationale, avec +10 %, est nettement supérieure. Une forte augmentation est observée en Haute-Marne et dans les Ardennes, soit respectivement +167 % et 91 %. A l'inverse, les mises en chantiers des locaux dans la Meuse et la Moselle sont fortement à la baisse, avec respectivement -85 % et -38 %.

D'avril 2015 à mars 2016, les locaux commencés affichent dans la région un recul de 12 % par rapport au cumul des douze mois précédents. Cette baisse est de 3 % au niveau national.

Surface de plancher des locaux commencés	Janvier - Mars 2016		12 derniers mois (Avr 15 à Mar 16)	
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)**	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)**
Ardennes	48 000	91	115 000	36
Aube	27 000	-16	138 000	53
Marne	116 000	15	291 000	13
Haute-Marne	36 000	167	90 000	25
Meurthe-et-Moselle	36 000	40	235 000	43
Meuse	6 000	-85	34 000	-55
Moselle	37 000	-38	208 000	-37
Bas-Rhin	103 000	16	312 000	-42
Haut-Rhin	46 000	-27	196 000	-17
Vosges	25 000	32	115 000	-15
Région ACAL	480 000	3	1 735 000	-12
France entière	6 486 000	10	23 769 000	-3

Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte
 * : comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces des locaux commencés



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte

Type de locaux

Au 1^{er} trimestre 2016, au niveau régional, les autorisations de locaux, hormis pour les entrepôts (-42 %), sont orientées à la hausse : +102 % pour les hébergements hôteliers, +78 % pour l'industrie, +55 % pour les exploitations agricoles ou forestières et +52 % pour

le secteur du service public ou d'intérêt collectif.

La croissance des mises en chantiers des locaux non résidentiels est essentiellement due au service public (+96 %), à l'hébergement hôtelier (+33 %) et à l'industrie (+31 %).

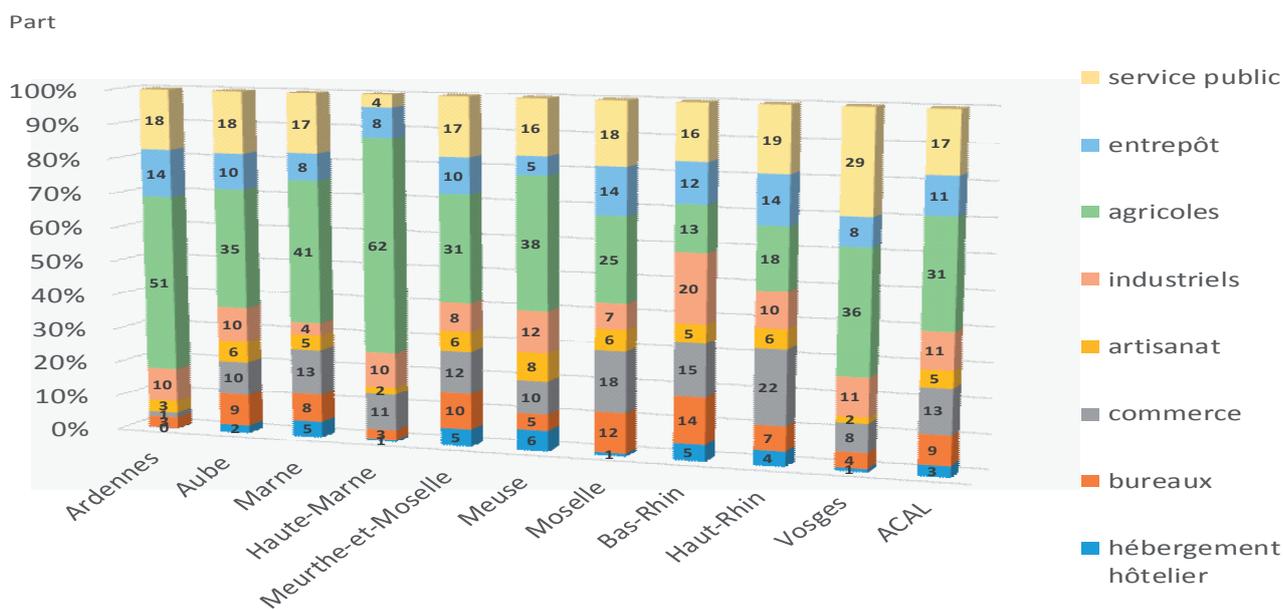
Les surfaces commencées de commerces, bureaux et artisanat sont en forte baisse, de -29 % à -48 %.

En cumul d'avril 2015 à mars 2016, seules les mises en chantiers des entrepôts et des hébergements hôteliers affichent des progressions nettes, respectivement +67 % et +55 %.

Surface de plancher par type de locaux	Jan -Mar 2016			12 derniers mois (Avr 15 à Mar 16)		
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)**		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)**	
		ACAL	France entière		ACAL	France entière
Locaux autorisés (m²)	608 000	15	12	2 496 000	0	6
Hébergement hôtelier	21 000	102	0	79 000	44	30
Bureaux	57 000	3	-6	214 000	-21	4
Commerce	74 000	8	30	327 000	5	10
Artisanat	38 000	-1	0	120 000	-18	-7
Industrie	72 000	78	2	264 000	3	0
Exploitation agricole ou forestière	172 000	55	24	782 000	22	19
Entrepôt	85 000	-42	23	273 000	-33	1
Service public ou d'intérêt collectif	89 000	52	-4	437 000	8	-9
Locaux commencés (m²)	480 000	3	10	1 735 000	-12	-3
Hébergement hôtelier	12 000	33	49	50 000	55	-4
Bureaux	38 000	-38	11	172 000	3	-1
Commerce	45 000	-48	12	197 000	-41	-7
Artisanat	21 000	-29	-32	79 000	-6	-14
Industrie	70 000	31	16	196 000	-24	-5
Exploitation agricole ou forestière	125 000	0	20	404 000	-11	0
Entrepôt	41 000	10	15	273 000	67	3
Service public ou d'intérêt collectif	128 000	96	-3	364 000	-25	-4

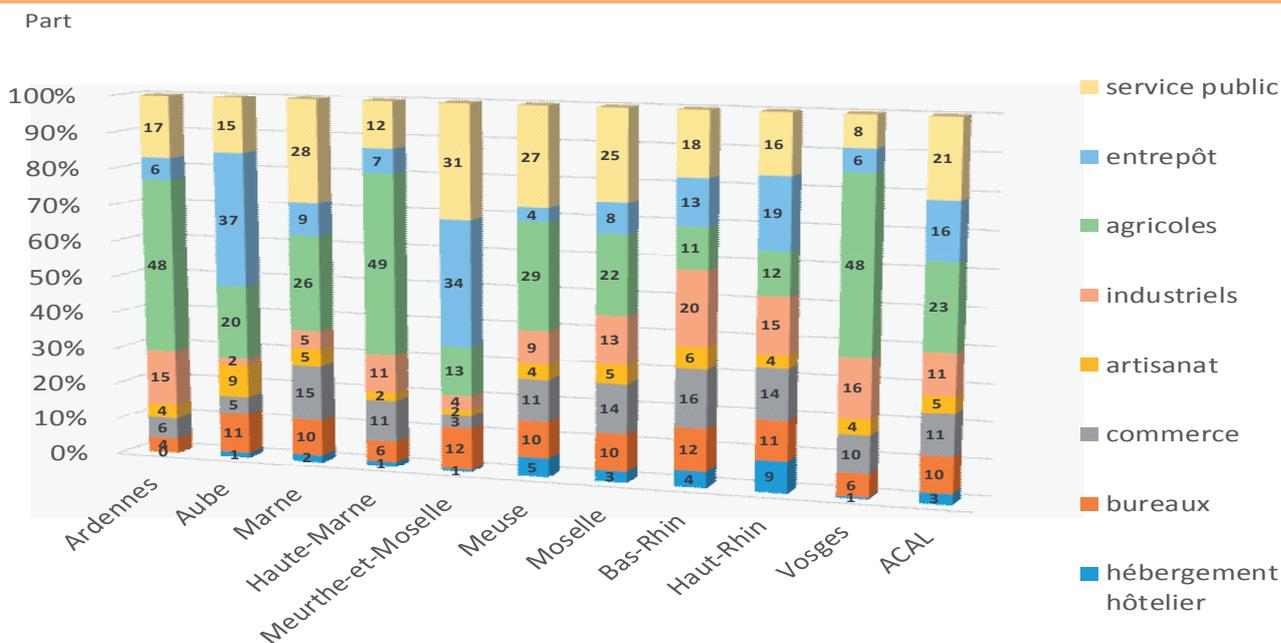
Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte
* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Medde). Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données

Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal ; par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1^{er} mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés

selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI
Odile SCHOELLEN
 Service connaissance et développement durable

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
 Service connaissance et développement durable
 2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
 57071 METZ Cedex 03
 Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY
 Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN
 Mise en page : DREAL ACAL
 ISSN : en cours